DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

N° 13.092

L'An deux Mille Treize, le 11 avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

## DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES** 

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 avril 2013

Le 5 avril 2013

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. QUENTIN

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: Mme BARRAUD DUCHERON, Mme DESCHANP,

Mme LEFEBVRE, M. SERVIT

ABSENT (DECEDE): M. LAPOUGE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 28

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET: EXERCICE D'UN MANDAT SPECIAL** 

RAPPORTEUR: M. GIRAUD

**VOTE: UNANIMITÉ** 

Il est proposé de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, aux permis de construire, de démolir, d'aménager, en vue de participer, le jeudi 20 juin 2013, à PARIS, au congrès de l'urbanisme et de l'aménagement.

Le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement se fera sur la base des frais réels (départ le mercredi 19 juin 2013, retour le jeudi 20 juin 2013), conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, aux permis de construire, de démolir, d'aménager, en vue de participer, le jeudi 20 juin 2013, à PARIS, au congrès de l'urbanisme et de l'aménagement.
- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement sur la base des frais réels (départ le mercredi 19 juin 2013, retour le jeudi 20 juin 2013), conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 12 avril 2013

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD